

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 11 (1972)
Heft: 42

Artikel: Un autre aspect de Berne
Autor: Ney, Marcel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-910589>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PANALPINA

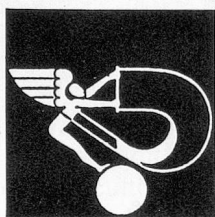
Services groupages

SUISSE - FRANCE

ALLEMAGNE

BELGIQUE

extrêmement rapides



Appelez notre
service commercial

ALPINA HOUSE, Antwerpen

Tél. 03/31 66 90 - Téléx 31237

SIBIR

frigos

trois étoiles

appareils de chauffage

Demandez documentation

SIBIR Belge

Ch. de Louvain 332 - 1300 WAVRE

Tél. : (010) 235 13

Un autre aspect de Berne

*Une capitale
pas comme les autres*

Notre ville fédérale est peut-être une des capitales d'Europe les plus méconnues. Selon l'image qu'ils se font de la Suisse, les uns s'attendent à voir danser les ours sur les places publiques au son du cor des Alpes, les autres pensent que la capitale du pays, qui passe pour le coffre-fort du monde, héberge surtout des banques et des trusts financiers. Fort heureusement la réalité est différente. Le symbole des armoiries de la ville de Berne est bien à l'abri dans la fosse aux ours, et malgré les raffinements de certains photographes publicitaires, qui réussissent à entourer la silhouette moyenâgeuse de la ville par les cimes de la Jungfrau et de l'Eiger, Berne se trouve à une bonne cinquantaine de kilomètres de la chaîne des Alpes et du folklore de nos montagnes. Par ailleurs notre ville n'est que la capitale politique de la Suisse et n'est ni le centre bancaire ni la première cité industrielle du pays. C'est une ville d'importance moyenne, dont la population est plutôt en regres-

sion et dont les quelques établissements industriels importants sont absorbés les uns après les autres par des maisons d'autres centres suisses. C'est l'unique capitale européenne, en faisant abstraction de celle de quelques états nains comme Andorre ou Monaco, qui n'ait pas d'aéroport international et qui doive se contenter d'un service de transbordement en autocar avec l'aéroport de Zurich.

Mais malgré tout cela Berne vaut certainement un détour et les Bernois ne regrettent nullement l'absence du va-et-vient d'une capitale mieux dotée, et ils jouissent de leur vie encore relativement calme. Située sur un long promontoire rocheux, entouré de trois côtés par la belle rivière de l'Aar, le centre de la ville a conservé un ensemble historique de maisons à arcades, de tours et de fontaines presque unique au monde et ses responsables veillent jalousement à son maintien. L'unique sacrifice consenti fut la construction du Palais fédéral, qui permet de loger les autorités du pays, après la désignation de Berne comme capi-

M. le Conseiller fédéral Tschudi au marché.



tales de la Confédération. Les deux ailes de cette construction très somptueuse sont des copies de palais florentins et le bâtiment central un malheureux mélange de temple grec, de cathédrale Renaissance et de casino d'une ville d'eaux prospère. Inutile de dire que la Suisse orientale était le lieu d'origine de l'architecte principal.

Temps héroïques

Quoiqu'entourée d'une des régions agricoles les plus riches de notre pays et entretenant d'excellentes relations avec les milieux paysans, Berne est tout de même une ville au passé très citadin et non un gros bourg démesuré comme certaines mauvaises langues le prétendent. Son architecture, son train de vie culturel et mondain lui permettent d'être comparée à des villes plus grandes, et cela non seulement à cause de sa position comme capitale mais aussi grâce à son passé historique. D'origine plutôt modeste – elle était une forteresse défendant un passage important de l'Aar – Berne est devenue au 15^e siècle, par sa politique à la fois mesurée et audacieuse, le plus grand Etat citadin de l'Europe, position qu'elle a pu maintenir jusqu'à l'occupation française de 1798. Son territoire s'étendait pratiquement des frontières genevoises aux frontières zurichoises. Cette situation unique ne put se maintenir que grâce à un gouvernement assez rigide, qui passa bientôt dans les mains de quelques douzaines de familles patriciennes, qui formèrent bientôt une véritable aristocratie, avec toutes les conséquences que cela implique. «Dur comme la justice de Berne» est une locution que l'on entend encore de nos jours en pays de Vaud, autrefois domaine des Bernois. Fort heureusement ce régime aristocratique n'avait pas seulement que des mauvais côtés. Le système administratif de l'ancienne Berne était exemplaire

et a du reste été maintenu dans de nombreux secteurs d'anciens fiefs, après leur libération et leur élévation au rang de canton souverain. La population agricole a été de tout temps traitée en amie par les «seigneurs» de la ville, comme en témoigne aujourd'hui encore l'estime réciproque des Bernois de la campagne et des Bernois de la ville. Pour s'en rendre compte il suffit de se promener un mardi ou un samedi à travers le marché qui envahit les rues et les places les plus officielles de notre ville. Le marché, qui se déroule entre autres sous les fenêtres mêmes du Palais fédéral, donne du reste assez régulièrement l'occasion à nos Conseillers fédéraux de se laisser photographier en serrant la main d'une de ces bonnes paysannes maraîchères bernoises. Même si on a l'impression que cette occasion est parfois trop recherchée par l'un ou l'autre de ces Messieurs, il faut dire qu'il existe des moyens de publicité bien moins sympathiques que ceux-là pour les chefs d'Etat.

Attachement à la culture française

L'ancien régime des familles patriciennes a conféré à la ville de Berne un cachet élégant, qu'elle a su conserver en plein 20^e siècle. Les relations étroites de ces familles avec la France, où leurs fils servaient régulièrement comme officiers dans la garde du roi, ont laissé un goût très prononcé pour la culture française. Quoique la ville se trouve bien sur territoire de langue suisse-allemande, le français y est parlé couramment, ce qui donne parfois lieu à un curieux mélange, tout comme en Alsace. On entend fréquemment des tournures telles que «guete bonjour», et «merci» et «s'il vous plaît» remplacent les «danke» et les «bitte». Il y a quelques lustres on pouvait encore voir le nom des rues en deux langues: la «rue des chaudronniers» par exemple côtoyait la «Kesslergasse». La descendance



Berne à la française.

des anciennes familles patriciennes a naturellement respecté cette mode et l'on assiste parfois à des francisations qui peuvent paraître ridicules pour quelqu'un qui ne connaît pas Berne et son passé. Un 'Franz von Wattenwyl' par exemple, habitant la «Schauplatzgasse», devient soudainement sur ses cartes de visite un «François de Watteville, rue du Spectacle»! Un diplomate étranger a une fois poussé cette plaisanterie de la francisation si loin, qu'il a changé le nom d'une «lionne» de la société bernoise, membre de la vénérable famille «von Bondeli» en Madame de «Saut de Pieu».

Traditions artisanales

Une autre conséquence du passé patricien de la ville de Berne, qui a duré plus ou moins jusqu'en 1848, et à laquelle a succédé une prépondérance de fonctionnaires, est l'absence d'une industrialisation de grande importance. Par contre l'artisanat joue un rôle, prépondérant il est basé sur une très vieille et grande tradition et jouit encore de nos jours d'une excellente réputation. Des ébénistes et orfèvres bernois ont, en leur temps, confectionné des objets qui ont atteint aujourd'hui des prix record

sur le marché européen des antiquités; à l'heure actuelle deux orfèvres au moins de la ville remplacent, selon des dessins hérités de leurs ancêtres ou prédécesseurs, n'importe quelle pièce de couvert ou de vaisselle plate du 18^e siècle. Il n'est pas rare de trouver des tapissiers, ensembliers ou passementiers, qui ont leur atelier depuis plusieurs siècles dans leur maison familiale de la vieille ville. On retrouve la même chose chez les boulangers, pâtisseries, bouchers, etc.

Vie nocturne???

Bien que Berne soit une ville assez élégante et cultivée, la vie s'y déroule selon des règles plutôt puritaines. Il n'y a absolument pas de vie nocturne et les deux seules «boîtes de nuit» sont des endroits où les parents les plus stricts peuvent sans autre laisser aller leurs enfants. Cette absence de variétés «osées» a du reste conduit les PTT à louer un casier de réclame lumineuse, pour annoncer le spectacle à scandale «O Calcutta» au théâtre de l'Élysée Montmartre à Paris, avec le sous-titre «une revue que vous ne verrez jamais à Berne». Du reste le manque de frivolité ne pèse pas aux Bernois.

Une arcade de la Kramgasse.

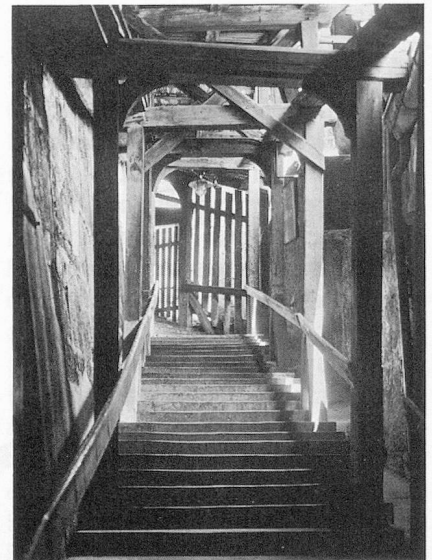


Ils ont une autre notion de l'amusement. S'ils veulent être gais, ils chantent les amours mélancoliques de Vreneli ab em Guggisberg et de son Simeli de l'autre côté de la montagne.

Honneur à la gastronomie

Par contre les Bernois sont assez gourmets et la gastronomie joue un grand rôle dans les quelques familles qui ont su garder leur argent, malgré l'invasion des Français qui se sont emparés du trésor bernois en 1798, ou qui ont fait fortune depuis, ce qui est assez rare, vu l'absence d'industrie. La vieille tradition de l'ancien régime voulait que, lors d'une réception, le buffet soit aussi garni au départ des derniers invités qu'à leur arrivée, ce qui donnait l'occasion d'inviter les intimes à un second buffet le lendemain, aussi bien pourvu que le premier. Ces plaisirs ne finissaient pas avant que tout le monde soit vraiment «repu» et à ce moment-là les restes étaient envoyés à un orphelinat.

Les lecteurs apprécieront certainement une recette bernoise. Nous avons choisi pour eux celle d'un potage que les Bernois nomment «Bataille-Suppe» (potage à la bataille): on prend une poignée de feuilles d'épinards, une de cerfeuil, une d'oseille, une demi-poignée de germes d'oignons (les plantules vertes d'oignons qu'on a fait germer dans des bocaux remplis d'eau) et un peu de sarriette. On hâche le tout très finement. Au printemps on peut encore ajouter de jeunes orties ou les premières feuilles de dent-de-lion. On fait revenir le mélange ainsi obtenu dans un poëlon, avec du beurre frais, on ajoute un bon consommé et on fait mijoter le tout en ajoutant vers la fin un bol de crème double et, si l'on veut, de la noix muscade. On bat dans une soupière le jaune de trois œufs et on y verse le potage vert. On peut enrichir cette soupe avec des croûtons de pain dorés dans du beurre.



Une des montées de la «Matte».

Et que diraient nos lecteurs d'un bon «Schoggolodegaffee», café noir servi très chaud dans des tasses, dans lesquelles on fait fondre un morceau de chocolat, de préférence amer.

Flânerie

Les beautés historiques et les points d'attraction (la grande horloge et la fosse aux ours) sont si connus que nous ne voulons pas les mentionner ici, ni les nombreux musées. Nous voudrions par contre inviter les visiteurs à flâner sous les arcades et à y découvrir les vitrines des magasins, particulièrement soignées. Les amateurs de vieux meubles trouveront de nombreux antiquaires qui leur offriront de très belles pièces.

Malgré tous ces attraits, Berne vit surtout de la beauté de ses alentours. Située sur les rives de l'Aar, qui fait de nombreuses boucles dans une vallée profonde, entourée par de grandes forêts, les promeneurs y trouveront un choix presque inépuisable pour leurs randonnées. Ils pourront jouir des étendues du plateau de Frieniesberg, des vallons et collines du pays de Schwarzenbourg ou découvrir le charme pittoresque de l'entrée de l'Emmental. C'est là, sur le flanc

d'un coteau, que nous nous arrêtons dans une des typiques auberges de campagne que nous citons en exemple parmi bien d'autres: il s'agit du Rütthubelbad, ancien bain, mais toujours mieux connu pour sa cuisine que pour l'effet de ses eaux. Nous pénétrons entre l'étable et l'écurie dans un restaurant rustique lui aussi, mais admirablement bien tenu. On nous y servira une truite de rivière sau-

monée, à la chair ferme et rose, à ne pas confondre avec ses nombreuses sœurs élevées en pisciculture, qui n'ont aucune saveur et dont la chair est fade et molle. Nous la ferons suivre par un consommé aux carrés d'omelette, par un émincé de veau à la crème fraîche et une de ces «rösti» dont seules les cuisinières bernoises ont le secret. Que diriez-vous d'une meringue-chantilly aux fraises des

bois comme dessert? Si cela vous semble trop, l'excellente eau de vie de la maison vous attend comme digestif.

Si ces quelques propositions vous attirent, nous vous invitons à combiner votre voyage à Berne avec le 50^e Congrès des Suisses de l'étranger, qui se déroulera du 24 au 27 août dans la ville fédérale. Au revoir! Marcel Ney

Le secret bancaire tel qu'il fonctionne

Le mutisme obligatoire des banques va très loin

Les actuelles négociations avec Washington (voir déjà la «Tribune de Genève» du 17 février) redonnent une actualité certaine à cette notion du secret bancaire si décrite parfois à l'étranger et même en Suisse. Il est donc peut-être bon de rappeler la notion de secret bancaire, lequel a été institué, sur le plan fédéral par la Loi sur les banques et caisses d'épargne du 8 novembre 1934.

Mais, pour la petite histoire, on peut souligner que le secret bancaire, sous une autre forme, existait déjà, à Genève, au début du XVIII^e siècle. Les Edits de la République interdisaient en effet aux agents de change de communiquer à des personnes tierces les négociations qu'ils avaient effectuées, «sauf sur ordre du Conseil».

La loi sur les banques

Pour en revenir au texte actuellement en vigueur, texte révisé en 1971, le secret bancaire est régi par l'article 47 de la loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne (LB). Voici la teneur exacte de cet article:

«Celui qui, en sa qualité de membre d'un organe, d'employé, de mandataire, de liquidateur ou de commissaire de la banque, d'observateur de la Commission des banques ou encore de membre d'un organe ou d'employé d'une

institution de révision agréée, aura révélé un secret à lui confié ou dont il avait eu connaissance à raison de sa charge, celui qui aura incité autrui à violer le secret professionnel, sera puni d'un emprisonnement pour six mois au plus ou de l'amende jusqu'à concurrence de 50 000 francs.

«Si le délinquant a agi par négligence, la peine sera l'amende jusqu'à concurrence de 30 000 francs.

La violation du secret demeure punissable alors même que la charge ou l'emploi a pris fin ou que le détenteur n'exerce plus sa profession.

Sont réservées les dispositions de la législation fédérale et cantonale statuant l'obligation de renseigner l'autorité et de témoigner en justice.»

Qui est tenu au secret?

De ce texte juridique, un peu rébarbatif pour le profane, on peut souligner quelques points. Selon une étude effectuée récemment, les personnes astreintes au secret bancaire, selon les définitions données par l'article 47 de la loi sur les banques, sont les membres du conseil d'administration ou du comité de direction, les banquiers privés (associés d'une société en nom collectif ou en commandite), les employés de banque, dans le sens large du mot (apprentis et stagiaires compris), les manda-

taires (dans lesquelles on peut par exemple inclure les centres de calculs qui sont chargés par les banques du traitement électronique des informations), les liquidateurs en cas de faillite, les commissaires lorsqu'un concordat est accordé. Les experts délégués par la Commission des banques, les employés d'une institution de révision agréée sont inclus et, pour tous, le secret demeure lorsque l'emploi a pris fin ou que la personne intéressée n'exerce plus sa profession.

Sur quoi maintenant doit porter la discrétion? Pour être efficace, le secret professionnel du banquier doit recouvrir toutes les activités ayant un caractère bancaire. Seule la révélation de faits relevant de la notoriété publique (par exemple des informations publiées par la presse) ne tombe pas sous le coup de la loi. Même des informations concernant la situation économique des clients ou de leurs relations avec d'autres banques sont concernées.

Des abus

Le secret bancaire est donc total. Il peut être levé dans le cadre d'une instruction pénale en Suisse, ce qui veut dire qu'il n'assure nullement l'impunité contre les lois suisses.

Est-il l'origine, comme on veut le prétendre à l'étranger, de la prospérité des banques suisses? On